

L'APPRENTISSAGE

UNE RÉUSSITE PARTAGÉE

COMPRENDRE LE CONTRAT [PARTIE 2]

Akteap
RÉVÉLATEUR DE COMPÉTENCES ^{CFA}



Dernière mise à jour : 12/01/2026

SOMMAIRE

1. LE CONTRAT

[Vue globale](#)

[Employeur](#)

[Apprenti](#)

[Maître d'apprentissage](#)

[Le Contrat](#)

[La Formation](#)

[Le dépôt du contrat](#)

2. LA RÉMUNÉRATION

[Généralités](#) / [Cas types](#) / [Cas particuliers](#) / [Cas exceptionnels](#) /
[Majorations volontaires](#)

3. SITES DE RÉFÉRENCE

[Pour d'informations](#)

Mode contractuel de l'apprentissage	
L'EMPLOYEUR	
☐ employeur privé ☐ employeur « public »*	
Nom et prénom ou dénomination :	N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : Type d'employeur : N° : Voie : Employeur spécifique : Complément : Code activité de l'entreprise (APE) : Code postal : Effectif total salariés de l'entreprise : Commune : Téléphone : Code IDCC de la convention collective applicable : Courriel :	
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : ☐	
L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) : Nom d'usage : Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil : NIR de l'apprenti(e) : Date de naissance : / / Sexe : ☐ M ☐ F Adresse de l'apprenti(e) : Département de naissance : N° : Voie : Commune de naissance : Complément : Nationalité : Régime social : Code postal : Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau : Commune : ☐ Oui ☐ Non Courriel : Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : ☐ Oui ☐ Non Si non, bénéficiez-vous de droits attachés à la RQTH** : Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé) Nom de naissance et prénom : Équivalence jeunes : ☐ Oui ☐ Non Extension BOE : ☐ Oui ☐ Non Adresse du représentant légal : Situation avant ce contrat : N° : Voie : Dernier diplôme ou titre préparé : Complément : Dernière classe / année suivie : Code postal : Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : Commune : Courriel : Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : ☐ Oui ☐ Non	
** Reportez-vous à la page 4 de la notice pour en savoir plus sur les droits attachés à la RQTH	
LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Maître d'apprentissage n°1 Nom de naissance : Prénom : Date de naissance : / / Courriel : Emploi occupé : Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :	Maître d'apprentissage n°2 Nom de naissance : Prénom : Date de naissance : / / Courriel : Emploi occupé : Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
☐ L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.	

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

VUE GLOBALE



CDI ou CDD de 6 mois à 3 ans

ou jusqu'à 4 ans pour les personnes :

- en situation de handicap
- inscrites sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres ou juges sportifs de haut niveau

Signé par :

- l'apprenti (avec son représentant légal si mineur)
- l'employeur
- le CFA



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

PARTIE EMPLOYEUR

EMPLOYEUR PRIVÉ

Toutes entreprises y compris :

- Associations
- Entreprises du travail temporaire
- Entreprises dont l'activité est saisonnière

EMPLOYEUR PUBLIC

Non industriel et commercial, dont les 3 fonctions publiques :

- d'État
- Hospitalière
- Territoriale



Les missions menées en entreprise
doivent correspondre au métier préparé

L'EMPLOYEUR

☐ employeur privé

☐ employeur « public »*

Nom et prénom ou dénomination :

N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :

Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :

Type d'employeur :

N° : Voie :

Employeur spécifique :

Complément :

Code activité de l'entreprise (APE) :

Code postal :

Effectif total salariés de l'entreprise :

Commune :

Téléphone :

Code IDCC de la convention collective applicable :

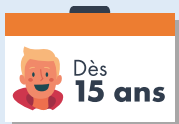
Courriel :

*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : ☐

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

PARTIE APPRENTI(E)

De 16 à 29 ans révolus !



EXCEPTIONS

Les jeunes de **14 ans** ayant terminé leur 3^e cycle et ayant 15 ans avant la fin de l'année N



Et **au-delà de 29 ans**, les personnes :

- ▶ Ayant un projet de création OU un projet de reprise d'entreprise déposé en chambre consulaire ;
- ▶ Inscrites sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres ou juges sportifs de haut niveau de haut niveau
- ▶ En situation de handicap

Jusqu'à 35 ans en cas de poursuite de son parcours de formation avec la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage (et notamment en cas de rupture d'un contrat pendant le passage à la 30^e année).

L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) : _____	
Nom d'usage : _____	
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil : _____	
NIR de l'apprenti(e) : _____	Date de naissance : ____ / ____ / ____
_____	Sexe : ☐ M ☐ F
Adresse de l'apprenti(e) : _____	
N° : _____ Voie : _____	Département de naissance : _____
_____	Commune de naissance : _____
Complément : _____	Nationalité : _____ Régime social : _____
Code postal : _____	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau : ☐ Oui ☐ Non
Commune : _____	Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : ☐ Oui ☐ Non
Téléphone : _____	Si non, bénéficiez-vous de droits attachés à la RQTH** : ☐ Oui ☐ Non
Courriel : _____	Équivalence jeunes : ☐ Oui ☐ Non
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)	
Nom de naissance et prénom : _____	

Adresse du représentant légal : _____	
N° : _____ Voie : _____	Extension BOE : ☐ Oui ☐ Non
Complément : _____	Situation avant ce contrat : _____
Code postal : _____	Dernier diplôme ou titre préparé : _____
Commune : _____	Dernière classe / année suivie : _____
Courriel : _____	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : _____

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : _____	
Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : ☐ Oui ☐ Non	

** Reportez-vous à la page 4 de la notice pour en savoir plus sur les droits attachés à la RQTH

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE



Le nom de (vos) votre maître d'apprentissage figure sur le contrat

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Maître d'apprentissage n°1

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / /

Courriel :

Emploi occupé :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Maître d'apprentissage n°2

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / /

Courriel :

Emploi occupé :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

☐ L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

Le maître d'apprentissage peut encadrer 2 apprentis
(et un redoublant)

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

LE CONTRAT

LE CONTRAT			
Type de contrat ou d'avenant :	Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat	Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :	
Date de conclusion : (Date de signatures du présent contrat) / / = Date de signature	Date de début d'exécution du contrat : / /	Date de début de formation pratique chez l'employeur : / /	
Si avenant, date d'effet : / /	Durée hebdomadaire du travail : heures minutes		
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : / /			
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ☐ Oui ☐ Non			
Rémunération * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)			
1 ^{ère} année, du / / au / / : % du * ; du / / au / / : % du *			
2 ^{ème} année, du / / au / / : % du * ; du / / au / / : % du *			
3 ^{ème} année, du / / au / / : % du * ; du / / au / / : % du *			
4 ^{ème} année, du / / au / / : % du * ; du / / au / / : % du *			
Salaire brut mensuel à l'embauche : , €		Caisse de retraite complémentaire :	
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : , € / repas Logement : , € / mois Autre :			

Début de contrat :

maximum 3 mois avant la date de début de la formation théorique

Fin de contrat :

au plus tard 2 mois après la date prévue de fin des épreuves ou examens,

Période probatoire (« d'essai »)

de 45 jours effectués en entreprise (hors congés, jours de repos et de cours théoriques)

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

LA FORMATION

COORDONNÉES DE L'ORGANISME DE FORMATION



Les missions menées en entreprise doivent correspondre au métier préparé

LA FORMATION	
CFA d'entreprise : ☐ Oui ☐ Non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti : _____
Dénomination du CFA responsable : A K T É A P	Intitulé précis : _____
N° UAI du CFA : _____	Code du diplôme : _____
N° SIRET CFA : _____	Code RNCP : _____
Adresse du CFA responsable :	Organisation de la formation en CFA :
N° : _____ Voie : _____	Date de début de formation en CFA : ____ / ____ / ____
Complément : _____	Date prévue de fin des épreuves ou examens : ____ / ____ / ____
Code postal : _____	Durée de la formation : _____ heures
Commune : _____	Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable :
☐ Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre	Dénomination du lieu de formation principal : _____
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :	N° UAI : _____
	N° SIRET : _____
	Adresse du lieu de formation principal :
	N° : _____ Voie : _____
	Complément : _____
	Code postal : _____
	Commune : _____

COORDONNÉES DE L'UFA (Lieu des cours théoriques)

☐ L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'ORGANISME POUR LE DÉPÔT DU CONTRAT

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT	
Nom de l'organisme :	N° SIRET de l'organisme :
Date de réception du dossier complet : / /	Date de la décision : / /
N° de dépôt :	Numéro d'avenant :

Dépôt du dossier (contrat d'apprentissage + convention de formation) :
avant le début de l'exécution du contrat !

SECTEUR **Privé**

→ à l'**OPCO** dont vous dépendez



SECTEUR **PUBLIC**

→ à l'unité territoriale de la **DREETS**
dont l'employeur dépend



L'APPRENTI EST UN SALARIÉ AVEC UNE RÉMUNÉRATION PROGRESSIVE !

Rémunération 1^{re} année d'exécution du contrat

Moins de 18 ans	De 18 ans à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
492,22 €	783,90€	966,21 €	1 823,03 €

Rémunération 2^e année d'exécution du contrat

Moins de 18 ans	De 18 ans à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	26 ans et plus
39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
710,98 €	929,75 €	1 112,05 €	1 823,03 €

Rémunération 3^e année d'exécution du contrat

Moins de 18 ans	De 18 ans à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	26 ans et plus
55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC
1 002,67 €	1 221,43€	1 421,97 €	1 823,03 €

Est déterminée en pourcentage

du Salaire Minimum de Croissance (SMIC)

SMIC brut au 01/01/2026 : 1 823,03€ /mois sur 35 heures, soit 12,02 € / heure

ou du Salaire Minimum Conventionnel (SMC)

correspondant à l'emploi occupé,
au plus favorable

Est basée sur 3 critères :

L'âge : Décret n°2018_1347 du 28/12/2018

L'année d'exécution du contrat

Décret n°2018_1347 du 28/12/2018

L'avancée dans le cycle de formation

Décret n°2020-373 du 30 mars 2020 D6228-28-1

LE SALAIRE DE L'APPRENTI

LES CAS TYPES

La durée du contrat est *égale* à la durée du cycle de formation

Décret n° 2018_1347 du 28/12/2018

Démarrage d'un 1^{er} contrat et entrée en 1^{re} année de CAP

Démarrage d'un 1^{er} contrat et entrée en 2^{de} Bac Pro

Démarrage d'un 1^{er} contrat et entrée en 1^{re} année de BTS

Démarrage d'un 1^{er} contrat et entrée en 1^{re} année de Master

La rémunération sera celle
d'une 1^{re} année d'exécution du contrat 💰

LE SALAIRE DE L'APPRENTI

LES CAS PARTICULIERS

La durée du contrat est *réduite* par rapport à la durée du cycle de formation

Décret n°2020-373 du 30 mars 2020 D6228-28-1

Intégrer la 2^e année de CAP (ou CAP en 1 an) en apprentissage suite à une 1^{re} année sous statut scolaire

Intégrer une 1^{re} Bac Pro en apprentissage après une 2^{de} professionnelle ou générale sous statut scolaire ou un CAP en lien avec ce métier

Intégrer une Terminale Bac Pro en apprentissage après une 1^{re} professionnelle, technologique ou générale sous statut scolaire ou un CAP en lien avec ce métier

Poursuivre un parcours en formation en apprentissage après une 1^{re} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire

Intégrer une 3^e année de Licence générale en apprentissage

% du SMIC : le montant varie selon son âge et l'année d'exécution du contrat

Attention : en cas de réduction de la durée du contrat par rapport au cycle de formation, la progression de l'apprenant dans le cycle de formation est prise en compte.

La rémunération sera celle...

d'une 2e année d'exécution du contrat

d'une 2e année d'exécution du contrat

d'une 3e année d'exécution du contrat

d'une 2e année d'exécution du contrat

d'une 3e année d'exécution du contrat

LE SALAIRE DE L'APPRENTI

LES CAS PARTICULIERS

→ La durée du contrat est **allongée** par rapport à la durée du cycle de formation



- ✓ Les personnes **inscrites sur la liste des sportifs**, entraîneurs, arbitres et juges sportifs



- ✓ Les apprentis **prolongeant leur contrat** à la suite d'un échec à l'examen
(Décret du 30/03/2020 D6222-28-2)



- ✓ Les personnes en **situation de handicap**
(Décret du 17/12/2018 R6222-48)

La rémunération de l'année supplémentaire au cycle est égale à la dernière année du cycle de formation, soit un maintien du salaire, hors changement de tranche d'âge.

Une **majoration de 15%** est appliquée sur la dernière année

LE SALAIRE

LES EXCEPTIONS

Cas fixés par le **cadre réglementaire**

La rémunération sera...

**Succession de contrats chez le même employeur
ou chez un nouvel employeur**

**au moins égale à celle de la dernière année d'exécution du
contrat précédent lorsque le diplôme a été obtenu**

**Préparer un diplôme en 1 an, de même niveau que le diplôme
précédemment obtenu** (et en lien avec celui déjà obtenu)

sur la base d'une 2e année d'exécution, majorée de 15 points*

Intégrer une Licence Professionnelle

sur la base de la 2^e année d'exécution du contrat

Certificat de Spécialisation

majorée de 15 points*

Majoration 15 points* si 3 conditions cumulativement suivantes sont remplies :

- La durée du contrat inférieure ou égale à 1 an,
- Préparation d'un diplôme/titre de même niveau que celui précédemment obtenu,
- La qualification est en rapport direct avec le diplôme/titre précédemment obtenu.

LE SALAIRE

LES MAJORATIONS VOLONTAIRES

L'employeur du SECTEUR PRIVÉ

- Les majorations ne peuvent conduire l'apprenti à toucher plus de 100% du SMIC.
Sauf dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables.

L'employeur du SECTEUR PUBLIC

- La rémunération prévue peut être majorée de 10 ou 20 points.
Décret du 24/04/2020 D6262-2



LES SITES DE RÉFÉRENCE



travail-emploi.gouv.fr

alternance.emploi.gouv.fr

anaf.fr

monparcourshandicap.gouv.fr

Simulateur des aides :
1jeune1solution.gouv.fr